

**Mémento des mesures de sécurité à appliquer d'une part pour l'exécution des tirs d'instruction effectués au sol avec des armes portatives (P.A., P.-M., fusils, F.-M., Mitrailleuses lances- roquettes, mortiers de 60, 81, 120) d'autre part pour le lancement des grenades**

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Mémento des mesures de sécurité à appliquer d'une part pour l'exécution des tirs d'instruction effectués au sol avec des armes portatives (P.A., P.-M., fusils, F.-M., Mitrailleuses lances- roquettes, mortiers de 60, 81, 120) d'autre part pour le lancement des grenades / Ministère de la défense nationale, Secrétariat d'état à la guerre, Etat-major de l'armée, 3e Bureau

Auteur(s) : France Ministère de la défense 1936-....

Adresse bibliographique : Paris Limoges Nancy : Charles-Lavauzelle & Cie, 1952

Description matérielle : 1 vol. (106 p.) : ill. ; 21 cm + 1 feuillet modificatif

Autre variante du titre : [Mémento des mesures de sécurité à appliquer d'une part pour l'exécution des tirs d'instruction effectués au sol avec des armes portatives (pistolets automatiques, pistolets-mitrailleurs, fusils, fusils mitrailleurs, Mitrailleuses lances- roquettes, mortiers de 60, 81, 120) d'autre part pour le lancement des grenades.]

Note sur la provenance : Archives SHD - Lieutenant-Colonel Soufflet DE 2019 PA 42..Don.2019

Note sur les bibliographies et les index : Notes en bas de pages

Sujet - Nom commun : Tir militaire -- Mesures de sécurité